

Si elle a vu le sacre de la Compliance en France avec la loi Sapin, l'année 2017 est également **l'année de la convergence**, le moment où l'Éthique rencontre la Compliance et où, avec la loi sur le devoir de vigilance, l'interdépendance entre Éthique et Compliance s'impose.

2017 a été l'occasion pour le Cercle d'organiser de **nombreux évènements** : notre traditionnelle conférence annuelle à l'OCDE, des conférences sur la loi Sapin 2 (la cartographie des risques, les due diligence, les lignes d'alerte), la protection des données, le devoir de vigilance, etc.

Elle a ouvert la voie à de **multiples collaborations** et partenariats en France et à l'étranger : le C5, Ethisphere, l'AFJE, Thomson Reuters, l'université de Dauphine, l'université de Paris II Assas, etc.

Elle a enfin permis au Cercle d'inaugurer une **nouvelle forme d'échange et de collaboration** entre ses membres. En effet, 4 ateliers ont été lancés par le Cercle en juin 2017 autour de la loi Sapin. Ils ont été l'occasion pour plus de 40 professionnels de la Compliance, Directeurs ou responsables Conformité, avocats, prestataires et consultants de confronter leurs analyses et d'échanger leurs points de vue et premiers retours d'expérience. Le fruit de ces réflexions a été exposé lors d'une conférence de restitution très appréciée des participants. Fort de cette expérience, le Cercle de la Compliance a pu se faire la voix de ses membres dans le cadre de la consultation publique auprès de l'AFA.

Fidèle à sa mission, le Cercle débute cette nouvelle année avec l'ambition réaffirmée d'apporter à la Communauté Compliance, dans toute sa diversité, un support concret, pratique, utile et immédiatement exploitable.

Qui dit nouvelle année, dit nouvelle direction et nouvelle stratégie : avec un Conseil d'Administration renforcé, nous avons décidé d'ajouter à nos thématiques traditionnelles, de nouvelles dimensions, de nouveaux domaines : tels que les Droits de l'Homme et Technologie & Compliance.

Nous refondons notre site et développons des partenariats avec des experts qui partageront les meilleures pratiques, éléments de benchmarking, dernières innovations techniques et technologiques et veille conformité. Bien sûr, nous poursuivons notre cycle de conférences, petits déjeuners et ateliers. Enfin, nous allons mettre en place un service de mise en relation entre membres afin de démultiplier les opportunités de partage et networking.

Nous espérons que vous nous rejoindrez et vous invitons à adhérer pour 2018.



Catherine Delhaye - Présidente



RGPD

Le Cercle a lancé un parcours de formation sur 3 dates en collaboration avec le cabinet Lexing – Alain Bensoussan. Les deux prochaines dates sont les **13 février et le 9 mars**

DEVOIR DE VIGILANCE

Trois groupes de travail sont lancés depuis le **11 janvier !**

SAPIN 2

Les ateliers ont repris et une conférence « Retours d'Expérience » est prévue le **15 mars**

LES ASSISES DE LA COMPLIANCE

En partenariat avec l'université de Strasbourg et Thomson Reuters le **22 juin 2018**

OCDE

Notre rendez-vous annuel est fixé au **27 septembre 2018**

EN SAVOIR PLUS SUR

LE CERCLE DE LA COMPLIANCE

E-mail : contact@lecercladelacompliance.com

Site : www.lecercladelacompliance.com

TARIFS 2018

ENTREPRISES

- Adhésion collective (jusqu'à 5 personnes) : **1.900€** quelque soit le montant du CA
- Adhésion individuelle:
 - 1.000€** pour un CA consolidé > 500M€
 - 500€** pour un CA consolidé < 500M€

MEMBRES ASSOCIES (avocats, prestataires et consultants)

Pour plus d'information sur nos offres de partenariats, contactez-nous.

1. Structure de plus de 3 collaborateurs :

Adhésion collective (jusqu'à 5 personnes) : **5.000€**

Adhésion individuelle : **2.500€**

2. Structure de 3 collaborateurs et moins : **500€**

AUTRES TARIFS

- Administration - établissement public - organisation professionnelle : **500€**
- Personnalités qualifiées (ex. professeurs d'université, professionnels de la compliance non rattachés à une structure): **150€**



5 RAISONS D'ADHERER AU CERCLE

1. L'accès à un réseau unique de professionnels de la **Compliance**: directeurs et responsables de l'éthique et de la conformité, spécialistes internes, consultants, prestataires externes et avocats
2. Des formations aux sujets compliance du moment par le biais de **petits-déjeuners**
3. La possibilité d'échanger, comprendre, débattre et apprendre dans le cadre d'**ateliers pratiques**
4. La participation à des **Conférences** organisées par le Cercle ou ses partenaires à des tarifs intéressants
5. La possibilité d'**adhérer à titre collectif** et de faire bénéficier plusieurs membres de votre entreprise ou cabinet